

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 SEPTEMBRE 2023 - L'AIGLON

Président : M. Jean-François SCHNEGG
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Bruno BERSIER
Mme Gwendoline BORBOEN
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20h00, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 17ème séance de la législature 2021-2026, 4ème de l'année 2023. Il salue la présence de la Municipalité, la presse, le public et passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **51 Conseillers** (17 excusés, 2 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2023

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2023-09 du lundi 15 mai 2023, relatif à la prolongation de la zone réservée « En Martinet »

2.2 Préavis municipal N° 2023-10 du lundi 5 juin 2023, relatif à la réfection de l'étanchéité du réservoir de Fontanney

3. Réponse aux interpellations, postulats, motions

4. Motions déposées

5. Postulats déposés

6.1 Interpellation S. OBI intitulée : « Subventions aux abonnements Mobilis »

6.2 Interpellation S. OBI intitulée : « Quelle est la consommation d'eau du Golf de Montreux sis sur la commune d'Aigle ? »

7. Propositions individuelles

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2023

M. le Président ouvre la discussion :

Mme Anne **CROSET** (EA) annonce les modifications transmises à la secrétaire, qui sont les suivantes :

Page 11, 4ème ligne du paragr. 8 : il faut lire « il s'agit d'une présentation de **cas** »

Page 22, 6ème ligne du 2ème paragr., il faut lire : « ... comme un **soufflé**... »

Mme Anny **HERTIG** (EA), au point 1.2 de la page 1, il serait judicieux d'ajouter une phrase introductrice à l'intervention de M. le Syndic. Car les personnes présentes ne peuvent comprendre l'intervention qui a débuté avant Conseil et qui n'apparaît pas dans le procès-verbal.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée, la discussion est close.

VOTE :

À main levée, l'Assemblée **accepte à l'unanimité**, le procès-verbal

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Pour sa première séance en tant que Président, M. Jean-François **SCHNEGG** s'exprime en ces termes :

« J'espère que vous avez passé de bonnes vacances. »

Comme vous le savez, cet été a encore été le théâtre de multiples événements attribuables au changement climatique. Incendies de forêts au Canada, à Hawaï, en Grèce, aux Canaries et en Suisse. A l'étranger et en Suisse, records de température avec une canicule pour la deuxième année consécutive en Suisse. Inondations, tempêtes, même en Suisse.

Nous ne pouvons plus nier l'évidence, la crise climatique est là, chez nous aussi. Cette crise menace notre

santé. Les vagues de chaleur, la pollution atmosphérique augmentent le risque de maladies cardiovasculaires. La saison des pollens dure de plus en plus longtemps et augmente les allergies. Les sécheresses menacent nos moyens de subsistance. Les tiques et moustiques transmettent de plus en plus de nouvelles maladies infectieuses. Cette crise climatique a un impact sur la santé mentale : l'anxiété et la dépression sont de plus en plus fréquentes.

Les autorités et la population ne sont pas indifférentes, elles réagissent. Nous avons voté pour des incitations en faveur d'actions climatiques au niveau fédéral, cantonal et communal.

Durant l'été, j'ai eu l'occasion de parcourir le rapport d'audit du Plan climatique vaudois première génération, rédigé par l'EPFL. Ce plan a eu un effet de réduction des gaz à effet de serre. Mais la réduction prévisible pour 2030 n'est que de 14 %, loin des objectifs de réduction planifiés à 50-60 %. Le canton va donc devoir accélérer sa transition avec entre autres, la nouvelle loi sur l'énergie qui est mise en consultation jusqu'au 21 novembre. Une séance publique de présentation est prévue dans le Chablais, dans la Grande salle à Bex, le 25 septembre à 19 heures.

Mais le canton ne peut pas tout. La Confédération et les communes ont aussi leur part. La Confédération doit prochainement rédiger une ordonnance d'application de la loi sur la protection du climat. Certains trouvent qu'elle tarde. A Aigle, la Balade du Futur dure jusqu'au 30 septembre. Là aussi, nous comptons sur les avis de tous pour élaborer un plan climat communal réaliste et efficace.

Notre Conseil n'est pas épargné. Nous devons considérer les conséquences environnementales de chacun de nos choix. C'est pourquoi, je vous remercie de considérer cet aspect lors de chaque décision que vous serez amenés à prendre.

« Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays », disait Kennedy. Permettez d'ajouter notre pays, c'est la Terre.

Dans un souci d'exemplarité et pour débiter dans cette ligne, en accord avec le Bureau, nous renonçons aux bouteilles d'eau en PET. Des carafes sont disponibles sur toutes les tables. C'est de l'eau potable d'Aigle. J'ai participé à mes frais à l'enquête suisse lancée par le journal Bon à Savoir sur la présence de résidus per et poly fluoroalkylés dans l'eau potable. Ces substances connues comme produits chimiques éternels, c'est-à-dire non dégradables, sont actuellement en voie d'interdiction. Mais elles persistent. Elles sont produites par l'industrie, textiles, emballages alimentaires, revêtements anti adhésifs (teflon), pesticides. Ces substances sont reconnues pour occasionner des dégâts sur la santé humaine comme des maladies du foie, de la thyroïde, de l'obésité, des problèmes de fertilité et des cancers du rein, des testicules. Actuellement, on n'en a pas trouvé dans l'eau d'Aigle. Donc aucun scrupule à vous la proposer.

Le Bureau propose aussi de modifier la forme de présentation des rapports de commission. Pour que le public puisse comprendre les enjeux, sans vouloir toutefois imposer la lecture de tout le rapport, nous proposons que chaque rapporteur fournisse en plus du rapport complet, un résumé du rapport qui sera lu en plenum. Ce résumé ne devrait pas excéder une page A4. Les Conseillers ont le rapport complet à leur disposition avant chaque conseil. Ceci permettra au public de suivre les débats sans avoir à écouter tout le rapport. C'est, nous en sommes conscients, un travail supplémentaire pour les présidents de commission, mais il sera valorisé ».

Courriers :

- La Municipalité a répondu aux courriers des jeunes, en les informant qu'une procédure juridique est en cours et qu'en l'état, elle ne peut pas apporter de réponse à leur demande. Elle leur rappelle toutefois qu'il y a un terrain de sport situé aux Glariers qui est disponible de 08h00 à 22h00. À cela s'ajoute qu'il est équipé d'une armoire qui permet l'utilisation gratuite de matériel. Ce cas est en suspens pour l'instant.

- Lettre de M. Narindal qui se plaint de l'hygiène et de l'insalubrité autour de l'appart-hôtel Swiss Resort et du restaurant Kirin Sushi. Ce courrier a reçu une réponse de la Municipalité qui en a pris bonne note et qui a pris contact avec l'hôtel pour que cette situation ne se prolonge pas.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Fabrice COTTIER, Municipal

Pinte Communale : la Municipalité informe que pour faire suite au départ du tenancier de la Pinte Communale, M. Vinciguera le 31 juillet 2023 pour des raisons personnelles, elle a accepté la reprise du bail et la candidature de M. Laurent Belissa depuis le 1er septembre dernier. M. Belissa a suivi pendant plusieurs années les enseignements dans de grandes maisons étoilées, notamment La Tour d'argent à Paris, Le château de Divonne, le restaurant de L'Aubergine à Lausanne ou encore le restaurant du Boutique Hôtel à Martigny. Il promet une cuisine dite traditionnelle et de brasserie. La Municipalité encourage dès lors à aller déguster sa cuisine, M. Belissa et son épouse attendent les bras ouverts.

Départ de M. Karim Saharaoui depuis le 1er septembre dernier qui a décidé de quitter l'administration communale pour des raisons personnelles après 33 années de service. La Municipalité profite de le remercier vivement pour toutes ces années passées au service de la commune et lui souhaite plein succès pour son avenir professionnel. Afin de pallier ce départ, de ne pas prendre de retard dans les dossiers et en attendant l'engagement de son remplaçant, il a été décidé de mandater à l'externe M. David Vigolo, architecte et urbaniste, qui suivra les dossiers de la police des constructions, ainsi que la société OMA Consulting Sàrl, par l'intermédiaire de M. Patrice Clément, qui suivra quant à lui, la sécurité des chantiers et la sécurité au travail.

Immeuble de Pré d'Emoz 9 à 15 : cet immeuble est actuellement dans un état de vétusté très prononcé et il y a, depuis plusieurs années, des problèmes avec le propriétaire qui n'entreprend pas la remise en état du bâtiment et qui ne paie pas les charges, notamment le mazout, l'électricité et diverses taxes dont la commune s'est substituée à plusieurs reprises, afin que les locataires puissent continuer à vivre dans des conditions acceptables. Une demande de mise en conformité du bâtiment a été exigée par courrier du 22.12.22 à la suite d'une visite sur place. Il s'agissait pour le propriétaire de :

- Couvrir l'ouverture du local technique pour le mettre hors d'eau
- Renforcer le tuyau d'introduction d'eau afin qu'il ne représente plus de danger.

Un ultime délai lui a été donné en date du 3 mars de cette année avec un délai au 30 avril pour exécuter ces travaux de sécurisation, mais rien n'a été entrepris par le propriétaire. Les courriers transmis mentionnaient la menace de la peine prévue à l'art. 292 du Code Pénal pour insoumission à une décision de l'Autorité. Le propriétaire a été dénoncé à la Préfecture le 18 juillet 2023 qui a transmis le dossier au Ministère public central comme objet de sa compétence ; compte tenu de l'infraction commise et des ramifications possibles du dossier. En parallèle, une procédure de poursuite en réalisation de gages est en cours. L'objectif étant de forcer le propriétaire à rembourser la Commune. Si celui-ci ne peut pas, il devra vendre son bien.

M. Stéphane MONTANGERO, Municipal

Changement de QM au sein du SDIS : lundi a eu lieu le dernier jour de travail de l'ancien QM du SDIS Chablais, M. Philippe Herzog, qui a pris une retraite anticipée bien méritée après tant d'années au service de la commune. Il a ainsi pu passer en toute sérénité le flambeau, à Mme Daphné Savary qui a débuté au 1er septembre à 50%. À noter que Mme Savary occupe un autre poste à 50%, parfaitement compatible avec celui au SDIS, puisqu'elle travaille à l'ECA. La Municipalité souhaite une excellente retraite à Philippe Herzog et plein succès à Daphné Savary dans ses nouvelles fonctions.

Sentier nature PMR : interpellé le 11 mai passé sur sa possible disparition, M. MONTANGERO a le plaisir

d'informer que le groupe de travail concernant le postulat de M. Alexandre FAVRE demandant un sentier PMR nature a bien été retrouvé et a pu siéger et donner quelques orientations pour la future réponse municipale audit postulat.

Balade des arbres remarquables : jeudi 8 septembre, à 17h00 devant la maison Graffenried, aura lieu l'inauguration de la balade des arbres remarquables. Initié par feu Jean-Marc Aubert, membre fondateur de GAIA, après plus de 2 ans de travaux, cette nouvelle balade pourra séduire petits et grands, tout en offrant une attraction supplémentaire permanente au centre-ville. Cette nouvelle offre de tourisme doux 4 saisons vient s'ajouter aux balades déjà existantes que sont la balade des fontaines et la balade des rues et hommes ou encore l'éphémère balade du futur. La balade de 3,3 km dure moins d'une heure. Elle fait découvrir ou redécouvrir pas moins de 22 arbres remarquables que nous croisons au quotidien, comme par exemple le Pin Noir de la place Victoria. La balade est agrémentée d'un papillon explicatif, d'un site web interactif sur lequel aboutissent les codes QR placé sur chaque panneau devant les arbres. La Municipalité espère vous voir en nombre demain soir pour cette inauguration, et encore plus nombreux à découvrir cette balade par la suite.

Mme Maude ALLORA, Municipale

Rentrée scolaire 2023-2024 : la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Au niveau de l'école, trois classes ont été ouvertes pour répondre aux besoins, soit une classe de 3P, une classe de 7P et une classe d'accueil 5P à 8P. Quelques adaptations d'horaire ont également été effectuées, de ce fait, les 7P-8P auront à nouveau des horaires d'élèves de primaires. Ils ne commenceront plus à 07h30 le matin, sauf s'ils commencent avec la gym. Mais dans ce cas, l'horaire de l'après-midi débutera à 14h00. Les élèves de tout l'établissement n'auront plus de récréation l'après-midi et auront trois périodes au lieu de quatre précédemment. Nouveauté également de cette rentrée, les après-midis sportifs tels qu'ils sont connus depuis très longtemps à Aigle ont été modifiés pour s'inclure dans les horaires scolaires à la place d'après-midi dédiés. Ce qui implique que les enfants ne se trouveront plus avec un après-midi sportif toutes les trois semaines et les deux autres en congé. Les horaires du Pavillon du Sillon ont été décalés de 10 minutes avec les bâtiments des Petits-Pois et du Kiwi, afin de répondre aux besoins de certaines familles ayant, par exemple, un enfant au Sillon et un autre au Kiwi. Au niveau des transports scolaires, trois dames ont été engagées par la Commune pour assurer l'accompagnement des 1P-2P dans les bus. Actuellement, une dizaine d'enfants utilisent ce service à satisfaction des parents. D'une manière générale, de nombreux enfants utilisent les bus pour se rendre à l'école, autant dans le sens place du Marché -> Planchette que Planchette -> place du Marché. Il est encore un peu tôt pour donner des chiffres précis par rapport à la distribution des abonnements aux écoliers. Pour les enfants de 1P à 4P domiciliés à plus de 2,5 kilomètres de l'établissement scolaire, qui bénéficiaient auparavant des services d'un taxi, celui-ci a été remplacé par l'engagement par la Commune, de deux personnes assurant ces trajets. Le budget de cette prestation devrait se monter à env. CHF 9'000.- par année au lieu des CHF 26'000.- déboursés l'année dernière pour les taxis. Le vélobus a également repris la route avec succès. Les panneaux avertissant les automobilistes de ce trajet ont été disposés sur l'av. de Loës et le pont du Châtelard.

Vente parcelle 3911 et 3994 : la société Lopez & Imery Sàrl a fait valoir son droit à l'achat au prix convenu actualisé selon l'UCV. La Municipalité, devant notaire, a donc procédé à la vente de ces parcelles. Elle se réjouit du développement et de la bonne santé économique dans ce secteur.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-09 DU LUNDI 15 MAI 2029, RELATIF À LA PROLONGATION DE LA ZONE RÉSERVÉE "EN MARTINET"

M. Pierre-Alain **SCHWEIZER** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Patrice **BADAN** (UDC) précise qu'il s'agit de la zone « En Martinet » et non « En Martenet » comme il est fait mention dans le rapport.

Mme Laurence **BURNIER** (PLR) étant touchée de près par ce projet, s'abstiendra de voter.

M. Jean-Marc **SOUTTER** (PLR) s'abstiendra de voter pour les mêmes raisons que Mme BURNIER.

Mme Anne **CROSET** (EA) n'a pas de remarque particulière, si ce n'est pour marquer sa satisfaction que le rapport 47 OAT a été joint à l'envoi reçu, c'est toujours éclairant de recevoir ce type de document.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à l'unanimité **des membres présents (2 récusés), le Conseil communal d'Aigle :**

- | **Vu** le préavis 2023-09 du lundi 15 mai 2023, relatif à la prolongation de la zone réservée « En Martinet » ;
- | **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'approuver la prolongation de la zone réservée « En Martinet » pour trois ans non renouvelables
2. D'autoriser la Municipalité de poursuivre la procédure en vue de mener à bien le projet jusqu'à son entrée en vigueur.

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2023-10 DU LUNDI 5 JUIN 2023 RELATIF À LA RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DU RÉSERVOIR DE FONTANNEY

Avant la lecture du rapport, M. Samuel **OBI** (les Verts) informe que ses conclusions sont erronées. Déduire les subventions n'étant pas la meilleure façon de faire, il dépose un amendement permettant de remettre les montants originaux en déduisant les subventions obtenues.

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) constate que cette réfection va servir de projet pilote pour les réservoirs de Plantour et demande quelle sera la durée de cette étape. Il souhaite également connaître la date de construction de ces réservoirs pour savoir quand il faut s'attendre à une éventuelle réfection.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que l'urgence a été donnée au réservoir de Fontanney. Dans le plan d'investissement, il est prévu de refaire prochainement les réservoirs de Plantour qui nécessitent d'être refait dans un horizon de trois à cinq ans. Ces réservoirs sont conséquents, il paraissait judicieux de pouvoir expérimenter cela, sur les conseils du bureau d'étude qui accompagne la Commune, avant d'entamer les travaux plus importants sur Plantour.

Mme Anny **HERTIG** (EA) remarque qu'il s'est avéré plusieurs cas où les dates des anciens travaux ne sont

pas connues. En l'occurrence, en ce qui concerne Fontanney, personne ne sait quand a eu lieu la dernière réfection. Cela avait été le cas pour la Ruelle sous le bourg. La Municipalité enregistre-t-elle désormais très soigneusement les dates de tous les travaux accomplis et y a-t-il un espoir de connaître le calendrier de ces anciens travaux ?

M. Jean-Luc **DUROUX** répond que la Municipalité a consulté ses archives pour voir s'il y avait des faits, notamment sur Fontanney. Actuellement, elle archive tous ses documents techniques, tous les travaux qu'elle réalise et qui sont documentés, archivés sous forme électronique et sous forme papier également. Il est maintenant très difficile de rechercher des travaux très anciens et aucune trace n'a été trouvée de ces travaux-là qui sont entrepris à la suite d'inspections régulières de ces réservoirs et ceux-ci nécessitaient une réfection sur la base d'analyses qui ont été faites.

Mme Anny **HERTIG** voit que le décapage du revêtement existant devrait se faire par sablage et elle demande s'il est possible de procéder avec de l'eau à haute pression, pour éviter la poussière et de devoir ressortir le sable.

M. Jean-Luc **DUROUX** répond que cette technique est recommandée par le bureau d'ingénieur. Il faut savoir qu'avec un sablage, les résultats sont plus probants, notamment en termes d'élimination de la couche d'isolation actuelle. Cette technique a été choisie, même si elle donne plus de travail pour nettoyer ensuite le réservoir.

Mme Anne **CROSET** (EA) regrette de ne pas avoir compris la procédure à suivre et elle demande si le Conseil va devoir voter la modification du montant tel qu'apparaissant au chiffre 1 des conclusions. Car il s'agit réellement d'un amendement.

M. le Président répond que c'est bien cela qui est prévu.

M. Samuel **OBI** ajoute qu'il propose de voter l'amendement avec le montant de CHF 226'000.- ainsi que l'ajout du point 3.

M. Jacques **VACHERON** (PLR), pour faire plus simple, propose de voter les conclusions du préavis municipal.

M. Bernard **BOREL** (les Verts) pense qu'il s'agit d'une simple question formelle sur laquelle tout le monde est d'accord. Même si ce n'est pas comme cela qu'il faudrait faire dans la procédure, une des manières de faire serait de voter l'ajout d'un point 3 mentionnant des déductions de subventions futures, puis de voter le préavis amendé par ce point-là. La Municipalité aura l'argent qu'elle a demandé, ainsi que des subventions à venir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président fait passer au vote l'amendement suivant :

Le montant de CHF 226'000.- est accordé de manière à ce que le montant des subventions soit déduit

VOTE SUR L'AMENDEMENT : à main levée, l'amendement est accepté à l'unanimité.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS :

M. Jean-François SCHNEGG, Président, donne à nouveau lecture des conclusions amendées du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et **à l'unanimité des membres présents, le Conseil communal d'Aigle** :

- ▮ **Vu** le préavis 2023-10 du lundi 5 juin 2023, amendé, relatif à la réfection de l'étanchéité du réservoir de Fontanney ;
- ▮ **Oùï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;

Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 226'000.- TTC pour la réfection intérieure du réservoir de Fontanney ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 226'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. **De déduire le montant des subventions obtenues**
4. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir, que ces travaux liés à l'eau potable seront amortis par prélèvement sur le compte réserve « service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné. Le solde éventuel sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans ;
5. D'adopter le projet des travaux tel que présenté.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

//

5. POSTULATS DÉPOSÉS

//

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION S. OBI INTITULÉE : "SUBVENTIONS AUX ABONNEMENTS MOBLLIS"

M. Samuel **OBI** (les Verts) donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Tout d'abord, nous aimerions préciser que le but de cette interpellation n'est pas de remettre en question les décisions prises concernant le préavis 2023-07 (réponse au postulat de Mme Genoud). Nous ne contestons pas le vote du Conseil et nous ne souhaitons surtout pas remettre en question le principe des subventions communales aux abonnements des transports publics.

Mais suite à la discussion sur le préavis 2023-07, il nous semblait important d'avoir des réponses à quelques questions qui sont restées ouvertes le soir de la séance. Nous avons vu que les interprétations du droit au remboursement des abonnements Mobilis peuvent être très variées et nous estimons qu'il est nécessaire de clarifier cela.

Nous souhaiterions donc savoir les montants auxquels les demandeurs de subventions aux titres de transports ont le droit, basés sur quelques exemples.

Une personne qui va au guichet de la commune avec son titre de transport acheté dernièrement va se faire rembourser quel montant dans les exemples suivants :

*- Pour un abonnement **annuel** 2ème classe Mobilis zone 80 (donc « Aigle »)*

- | Un adulte (> 25 ans) qui a payé CHF 660.- ?*
- | Un enfant (écolier) qui a payé CHF 423.- ?*
- | Un « jeune » (après l'école obligatoire, avant ses 25 ans) qui a payé CHF 423.- ?*

*- Pour un abonnement **mensuel** 2ème classe Mobilis zone 80 (donc « Aigle »)*

- | Un adulte qui a payé CHF 66.- ?*
- | Un enfant / jeune qui a payé CHF 47 ?*

*- Un adulte avec abonnement annuel **1ère classe Mobilis zone 80** (donc « Aigle ») qui a payé CHF 1'160.- ?*

*- Pour un abonnement annuel **2ème classe Mobilis 10 zones** (y compris zone 80, donc p. ex. Aigle-Lausanne)*

- | Un adulte qui a payé CHF 2'560.- ?*
- | Un enfant / jeune qui a payé CHF 1'620.- ?*

*- Pour un abonnement **général suisse** 2ème classe*

- | Un adulte qui a payé CHF 3'860.- ?*
- | Un « jeune » qui a payé CHF 2'650.- ?*
- | Un enfant qui a payé CHF 1'645.- ?*

*- Pour un abonnement Mobilis « **FlexiAbo 104** », 2ème classe 80, **104 jours***

- | Un adulte qui a payé CHF 344.- ?*
- | Un enfant / jeune qui a payé CHF 246.- ?*

Pour simplifier, les exemples concernent uniquement des personnes qui ne bénéficient pas des prestations complémentaires (PC). S'il y a d'autres exemples que la Municipalité pense pertinents, nous l'invitons à les ajouter.

En complément à ces questions concernant des montants précités, nous souhaitons également poser les questions suivantes qui concernent également le remboursement partiel des abonnements Mobilis :

- | Combien de temps après l'achat a-t-on droit au remboursement ?*
- | Est-ce que la Municipalité considère que la population est suffisamment bien informée des subventions aux abonnements disponibles ?*
- | Est-ce que la Municipalité considère que les collaborateurs de la commune en charge de verser les subventions sont suffisamment bien informés ? Y compris pour les cas qui dépassent la zone 80*

mentionnée avant ?

- Est-ce que la Municipalité considère que les bases légales sont suffisantes pour attribuer les subventions telles que mentionnées en haut ? Ou est-ce qu'il faut créer et adopter un règlement communal pour clarifier les différents cas de figure ?

Encore une fois, le but de cette interpellation n'est pas de remettre en question les décisions prises au Conseil. Mais suite aux discussions au Plénum avant le vote sur le préavis, il nous paraissait important de clarifier les choses pour éviter les interprétations inexactes du droit aux subventions.

Le but est donc d'avoir une meilleure compréhension et information pas seulement pour nous en tant que Conseillers communaux, mais aussi pour les collaborateurs de la commune, ainsi que l'ensemble de la population. L'objectif est de soutenir les transports publics et les utilisateurs de ceux-ci d'une façon équitable et sociale ».

Mme Maude **ALLORA**, Municipale, répond que la Municipalité répondra à la prochaine séance.

6.2 INTERPELLATION S. OBI INTITULÉE "QUELLE EST LA CONSOMMATION D'EAU DU GOLF DE MONTREUX SIS SUR LA COMMUNE D'AIGLE ?"

M. Louis **GOY** (les Verts), donne lecture de son interpellation dont la teneur est la suivante :

« Soucieux de la bonne gestion des ressources disponibles, nous nous inquiétons de la disponibilité de l'eau pour les habitants d'Aigle.

Les golfs sont des aires arborées et engazonnées. Ils disposent de systèmes intelligents de régulation de l'arrosage et distribution d'intrants. Le Golf de Genève utilise 5'500 mètres cubes par mois, soit l'équivalent de la consommation de 1'300 personnes (chiffres confirmés par le Golf). Nous avons contacté la direction du Golf de Montreux pour lui poser 3 questions :

- Quelle est sa consommation d'eau en 2022 ?
- Quelle est la provenance de l'eau utilisée (eau potable, nappe phréatique, Grande-Eau ou réutilisation d'eaux traitées) ?
- Quels sont les intrants utilisés et leurs conséquences sur les eaux en aval de l'arrosage ?

Malgré 3 demandes successives, la Direction du Golf a refusé de répondre à ces 3 questions. Nous déplorons cette situation. L'omerta qui entoure ces informations ne profite pas, à nos yeux, aux bonnes relations entre le Golf et la communauté.

Le Golf de Montreux couvre une surface de 35 Ha. Il compte 520 membres et 50 juniors. En 2020, le gazon ensemencé n'était pas certifié Bio, mais selon les informations reçues, les engrais Frenissey l'étaient. Le personnel en charge était qualifié spécifiquement pour les greens de golf.

Les arbres étaient entretenus par une entreprise extérieure au Golf. Le seul traitement dont ils étaient l'objet était des pièges à phéromones contre les chenilles processionnaires.

Concernant l'eau, voici la dernière réponse reçue de la Direction du Golf :

« .. Voilà plusieurs années déjà que nous avons pris des mesures significatives pour gérer ces aspects de manière responsable et réduire notre empreinte hydrique. Parallèlement, nous sommes engagés dans le processus de certification GEO en collaboration avec Swiss Golf et nous maintenons une communication

régulière avec la Municipalité et le Délégué au développement durable pour échanger des informations et travailler ensemble vers des pratiques toujours plus durables ».

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité :

1. Y a-t-il des échanges réguliers entre le Golf et la Municipalité
2. Y a-t-il une convention entre la Municipalité et le Golf en matière de développement durable ?
3. Est-ce que la Municipalité connaît la consommation annuelle d'eau du Golf ? Sachant que la consommation d'eau potable par personne et par jour est de 140 litres, à la consommation de combien de personnes cela correspond-il ?
4. Quelle est l'origine de l'eau d'arrosage du Golf ?
5. Connaît-on les intrants utilisés et est-on informé des quantités et toxicités liées à cet usage ? »

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, informe qu'une réponse écrite sera donnée lors d'une prochaine séance.

Mme Anne **CROSET** (EA) souhaite dire à l'interpellateur que si sa question ne manque pas d'intérêt, la manière dont il a procédé avant de présenter ses questions est pour le moins surprenante. Par souci de clarté, elle précise qu'elle n'a aucun intérêt dans la société de Golf.

M. le président informe Mme la Conseillère A. CROSET que l'interpellation n'est, pour l'instant, pas soumise à discussion. À sa connaissance, il faut attendre la réponse de la Municipalité pour intervenir et clos ici la discussion.

Mme A. **CROSET** n'est pas certaine que lors d'autres interpellations, il n'y ait pas eu des interventions du Conseil. C'est une chose qu'elle va clarifier.

La discussion est close.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Alexandre FAVRE (PLR) :

Échange Conseil communal d'Aigle et d'Yverne : pour conclure cette séance de façon sympathique, il informe qu'en son temps, un match de foot avait eu lieu entre les Conseils communaux d'Aigle et d'Yverne, avec une magnifique victoire 2-0 pour les Aiglons. Il n'y a jamais eu de match retour. Le bureau ne pourrait-il pas interpellé celui d'Yverne pour mettre sur pied le match retour, afin de passer un moment sympa, d'échanger avec les voisins qui nous regarde d'en haut ? D'autant plus qu'il y a eu un transfert, car à l'époque, la secrétaire jouait à Yverne !

M. le Président prend note de la demande pour autant qu'il y ait déjà onze joueurs dans la salle.

M. Bernard BOREL (les Verts) :

Prix de l'urbanisme : en 2011, le Clos de l'Aiglon a reçu le Prix de l'urbanisme de la ville d'Aigle pour sa façade végétalisée. En 2023, il aborde toujours très fièrement la plaquette qu'il a reçu à ce titre-là. Par contre, cette façade végétalisée en 2023 ne ressemble en rien à ce qu'elle était en 2011. Il lui semble qu'après avoir reçu un prix de la Municipalité, celle-ci pourrait inciter les propriétaires à y remédier, car cela donne vraiment une très mauvaise image.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la Municipalité déplore que ce projet avant-gardiste à l'époque n'ait pu se poursuivre. Elle est en contact avec la PPE qui a conscience de cette problématique. Elle a dû faire des choix, elle a été confrontée à certaines contraintes techniques et économiques et a finalement choisi de renoncer à ce mur végétalisé. Elle a proposé un premier projet que la Municipalité a, en l'état, refusé et renvoyé sa copie à la PPE, lui indiquant précisément qu'ayant été prix de l'urbanisme en 2011, il s'agissait de faire un projet intégrant une composante végétale. Il y a fort à parier que cela ne sera pas une réanimation de cette paroi végétalisée, mais la Municipalité souhaite réellement qu'une composante végétale puisse être intégrée dans une certaine mesure et que cela puisse répondre aux contraintes techniques plein Sud de cette façade située à l'entrée de la ville.

Mme Emmanuelle EMERY (les Verts) :

Eau d'Aigle : tout le monde est content de savoir que l'eau d'Aigle n'est pas contaminée, comme le Président l'a rappelé. Mais pouvons-nous être sûrs que si les canons à neige de Leysin voient le jour, l'eau d'Aigle ne deviendra pas pleine de polluants, puisque l'eau proviendra du barrage du lac de l'Hongrin et donc du Léman. Comme il est écrit dans le rapport sur le préavis pour la réfection du réservoir de Fontanney, « *Il faut toujours pouvoir garantir une bonne qualité et quantité d'eau potable* ». Comment la Municipalité va s'assurer que l'eau d'Aigle restera propre ? Quelle est la position de la Municipalité sur cette question ?

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond que la Municipalité a été saisie d'une proposition émanant de certaines personnes de ce Conseil lui indiquant, d'une part, l'opportunité de se renseigner sur le projet, d'autre part de pouvoir éventuellement faire opposition, tel que cela avait été fait par le passé lorsqu'il y avait eu d'autres travaux comme l'extension de l'AL. La Municipalité de l'époque avait fait opposition puisque cela touchait précisément à un secteur de protection des eaux. Concernant ce dossier, la Municipalité a fait le choix de ne pas faire opposition, mais renseignements pris, il y a près de 1'000 oppositions à ce projet-là. Par contre, elle a entrepris de pouvoir vérifier que le projet en tant que tel et ses travaux, respectivement l'injection de cette eau sous forme de perche à neige, n'influencent pas ses sources et le chef de service technique a été mandaté pour rentrer en contact avec le responsable technique de la commune de Leysin. Il a été rassuré par un rapport clair et circonstancié qui a été fait à la Municipalité. Par rapport à la zone des travaux, il a été clairement notifié comme ne touchant pas les zones de captage et de source de la commune. Mais il y a toute la question de savoir quel est l'impact de retirer l'eau du Léman pour la mettre ensuite dans le lac de l'Hongrin, puis dans les conduites de Leysin qui pourraient aller, pour certaines, jusqu'au secteur du lac d'Aï. C'est un véritable cheminement de l'eau et la commune n'a pas de réponse définitive à ce dossier. M. le Syndic assure que de base, ce projet concerne plutôt la partie Est du domaine skiable de Leysin et surtout celui des Mosses. À priori, Aigle n'est pas concerné, mais un rapport circonstancié aura lieu. Sur la même question d'eau, la couleur verdâtre de la Grande-Eau ces jours est sans danger. Sur mandat d'une commune voisine pour faire un certain nombre d'essais, de la fluorocine a été injectée sur les hauts du bassin du lac d'Aï pour voir où descendait cette eau. Elle a pu faire un certain nombre de constats. Le dossier suivra, la Municipalité suit cela avec attention et n'a clairement pas l'intention de se laisser faire s'il pouvait y avoir pollution de l'eau. Il rappelle que ces captages, souhaités être augmentés à futur pour pouvoir renforcer l'approvisionnement en eau, arrivent dans des stations qui traitent déjà l'eau et qui demain, verront potentiellement l'installation d'une station de filtration. Là aussi, l'objectif est de pouvoir garantir à la population d'Aigle, ces 5'000 litres/min. d'eau potable.

Mme Anne CROSET (EA) :

Éclairage public Novassalles : il y a près d'une année, M. le Conseiller Ph. BELLWALD nous alertait quant à la surabondance d'éclairage public dans le secteur Novassalles – ch. des Pommiers. Dans l'intervalle, la Municipalité a pris des mesures pour réduire ce gaspillage de ressource. Qu'elle en soit ici remerciée. Toutefois, un point mériterait encore d'être amélioré : de nuit, la lumière brille en permanence dans le parking inférieur ouvert de Novassalles, propriété communale. Serait-il possible d'installer des détecteurs à l'entrée et à la sortie du parking, ou tout autre système, peu coûteux en définitive, de manière à économiser l'énergie ?

Fuite d'eau : la Municipalité pourrait-elle préciser quel est, à sa connaissance, le taux de fuite du réseau de distribution d'eau dans la commune ? Quelles mesures a-t-elle prises ou va-t-elle prendre pour lutter contre ce gaspillage ?

Un deuxième carnotzet communal, qu'est-ce que ce binz ? : il y a peu, nous lisions dans le journal de la Braderie « L'Ergot », en page 7, que la Commission des finances avait mis le doigt sur une irrégularité de la Municipalité : cette dernière se serait construit en catimini « *un petit carnotzet sympa* » à Fontanney. Aussi :

- | Où se trouve-t-il ?
- | En quoi ce deuxième carnotzet est-il nécessaire à la collectivité ? S'agissait-il d'un projet urgent, imprévisible et indispensable ?
- | Combien d'argent public cette joyeuseté a-t-elle coûté ?
- | Et surtout, pour quelles raisons la Municipalité n'a-t-elle pas informé le Conseil en temps et en heure de la réalisation de ce projet et du montant de la dépense ? N'eût-il pas été préférable de présenter un préavis ?

Et dire qu'en 2021, des candidats à la Municipalité nous assuraient, la main sur le cœur, qu'en cas d'élection, ils veilleraient à respecter davantage le Conseil, à soigner leurs communications et à gérer les deniers publics avec une rigueur accrue !...

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, explique que certaines réponses nécessiteront des éléments techniques qu'il propose de donner en bilatéral, en particulier en ce qui concerne les fuites d'eau. Sur ce point précis et pour les connaissances qu'il a du réseau, le service des eaux opère un contrôle et une surveillance quotidienne au travers de capteurs de sons dans l'entier du réseau ; toutes les fuites sont détectées de cette façon. Il ne peut pas donner aujourd'hui le taux et nombre de mètres cube par jour de fuite, mais ce qu'il sait de son passé de municipal en charge des eaux, c'est que dès le moment où il y a une fuite sur une conduite, elle peut devenir très vite importante et cela a des conséquences parfois catastrophiques lorsqu'il y a une rupture de conduite. Le réseau d'Aigle est complètement sur écoute pour savoir ce qui s'y passe en termes de fuite d'eau. Cela permet d'anticiper des réfections de conduites d'eau, qu'elles soient en fonte, en Eternit ou en polyéthylène.

À propos des lumières à Novassalles, il y a, à sa connaissance, un système de détection. Il pourrait être mal orienté ou détecter l'entier des personnes qui passent par le parking souterrain privé, mais il amène une forme de sécurité. C'est un lieu un peu sensible où la commune s'assure à avoir une surveillance intensive. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'éclairage de ces parties de descente de rampe sur le parking, et les détections qui se font à l'intérieur du parking. M. le Municipal F. COTTIER regardera avec le service du bâtiment pour pouvoir adapter ces lumières, étant entendu qu'il y a un projet de développement qui prend un peu de temps, mais qui reviendra sur la table en ce qui concerne Novassalles. La Commune de va pas faire de gros investissements, mais il s'agit de petits réglages fins qui permettront d'amener certaines économies à la Ville.

Pour rassurer Mme la Conseillère, la Municipalité ne s'est pas construit en catimini un petit carnotzet sympa. Pour ses séances, elle a déjà plein de lieux fort sympathiques parmi les 36 vigneron aiglons. Il faut considérer ce lieu plutôt comme un réservoir ou un sanctuaire du vin, faisant référence à son ancienne utilisation. Actuellement, la Commune garde chaque année des vieux millésimes des vins communaux. Il y a, pour chaque année depuis 1971, au moins une bouteille de vin blanc et depuis 1986 une bouteille de vin rouge de la commune. Neuf palettes sont actuellement mal stockées, dans des recoins de Novassalles, à des températures qui varient. Il était préférable de pouvoir donner un lieu plus intéressant pour la garde de ces millésimes. Dans la réflexion que la Municipalité s'est faite, il y a le préavis 2012-02. Ce préavis, qui était déjà une réfection de conduite et de réaménagement des réservoirs de Fontanney, a présenté, au final, un solde positif de CHF 37'000.-. Il a été bouclé et transmis à la Commission de gestion qui a fait son travail. Ce lieu est connu ; il y a le réservoir de 1'500 m3 sur la partie haute et en dessous, ce vieux réservoir de 100 m3 qui, historiquement, était dédié à la défense incendie. Tout a été rapatrié sur le gros réservoir en 2012. Le préavis prévoyait de démolir ce réservoir de 100 m3 pour un montant de CHF 140'000.-. La Municipalité a considéré cela comme disproportionné et a plutôt choisi d'y faire un investissement résultant d'une opportunité. M. le Syndic propose à la Commission de gestion de faire sa visite sur ce site l'année prochaine. Il a également été communiqué dans le rapport trimestriel de la Commission des finances qui était d'accord, puisque le montant investi dans cette réfection est un montant d'environ CHF 68'000.-. Il est très loin du devis de démolition complète et de remise à niveau de la surface de CHF 140'000.-. Il a été considéré une opportunité d'avoir un lieu qui magnifie un peu les vieux millésimes de la Commune pour en faire profiter un certain nombre de

visiteurs lors de quelques réceptions. La Municipalité est navrée si la forme n'a pas vraiment été respectée, mais M. DEVAUD ose prétendre que parfois, il faut saisir l'opportunité, qui représentait en l'occurrence une économie et qui permettra à ces vieux vins d'être bien gardés.

Mme Anny HERTIG (EA) :

Tags : quelle procédure exacte et systématique la Municipalité met-elle en œuvre pour que les tags qui continuent d'être produits sur les murs publics et privés de notre ville soient immédiatement repérés et dénoncés au Service cantonal compétent et que les coupables en soient poursuivis ? Quelles mesures la Municipalité prend-elle pour faire disparaître les tags existants sur les bâtiments publics et aider les propriétaires qui en sont victimes, au nettoyage desdits tags ?

Quartier Clos-d-Bourg : le rapport de gestion 2022 nous apprend que les services communaux ont posé 32 potelets et 3 bornes escamotables au quartier Clos-du-Bourg, potelets rendus nécessaires, parce que ce quartier piéton était infesté de voitures. Ces potelets ferment le quartier Clos-du-Bourg, mais n'empêchent pas la circulation illicite à la rue Sous-le-Bourg, à la ruelle Sous-le-Bourg et à la rue du Molage.

- | Quelles ont été les motivations de la Municipalité pour choisir l'installation de potelets au détriment d'une campagne de contraventions ?
- | Combien exactement cette installation a-t-elle coûté à la Commune, matériel et travail des employés communaux ?

Sculpture André-Paul Zeller : où se trouve actuellement la sculpture hydromobile de l'artiste André-Paul Zeller, résultat d'une commande tout à fait régulière et officielle de notre ville, payée avec le denier public et conçue en adéquation parfaite avec le projet urbanistique du pied du Bourg et de la place Alphonse-Mex et quand sera-t-elle correctement réinstallée ?

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que la Municipalité suit attentivement le problème des tags et réagit à chaque occasion afin de les faire disparaître. Il en veut pour preuve un tag important qui avait été fait sous le passage CFF – Pré-Yonnet – Lieugex : la Municipalité a entamé une procédure, a déposé plainte, a fait réparer les murs et recouvert ceux-ci avec une solution spéciale qui évite de refaire un tag dessus. Pour ce qui est des propriétaires privés, la Municipalité les encourage à rétablir la situation avec la collaboration des services communaux qui les invitent à porter plainte et ensuite les accompagne dans une démarche pour qu'ils puissent rétablir leur propriété dans les meilleurs délais et signaler ces cas à leur assurance.

Le quartier Clos-du-Bourg est un vaste aménagement que la commune a dû mener en se faisant les mêmes remarques, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une zone destinée aux piétons. La campagne de contravention a été faite à plusieurs reprises, elle est intervenue très régulièrement avec la collaboration de l'EPOC dans le bas du quartier pour des voitures qui, pour certaines, stationnaient des jours entiers, même sur les places handicapées, alors que le parking souterrain était agencé, mais inoccupé. D'entente avec les copropriétés, et pour des raisons sécuritaires, de tranquillité et sur la demande des habitants du quartier, la Municipalité a pris la décision d'installer ces potelets en collaboration avec le service de la voirie. Il ne manquera pas de donner les coûts de cette installation lors d'un prochain Conseil communal.

Concernant la sculpture, M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, se souvient de son inauguration et répond que cette fontaine a été prêtée et vendue à la commune d'Ollon qui l'a adaptée et posée sur le site de son collègue en Perrossale. Il avoue qu'il n'y est pas repassé récemment, et ne sait pas si elle y est toujours. En tous les cas, c'était son emplacement initial. Puis ses recherches ont confirmé ses dires puisqu'il a pu lire sur le journal « le Boyard » de septembre 2011 qui indique, dans les communications de la Municipalité d'Ollon : « *elle a informé la commune d'Aigle qui avait accepté de nous prêter la fontaine AMA 88, œuvre de l'artiste Boyard André-Paul Zeller, installée durant quelques années sur la place aiglonne Alphonse-Mex et qu'après mûre réflexion, elle a décidé de ne pas reprendre cette fontaine, ceci en raison des coûts estimés trop importants pour son rapatriement, sa remise en état et son installation* ». M. le Syndic ne sait pas ce soir si une transaction est en cours, mais elle a une deuxième vie dans le territoire d'origine de l'artiste. Il profite pour dire que la commune n'est pas très satisfaite de l'état actuel de la fontaine de la place Alphonse-Mex, celle-ci fera l'objet d'une réfection future pour y installer une fontaine digne de ce nom.

M. Jean-Luc MAYOR (UDC) :

Zone Industrielle : la ZI d'Aigle est en plein développement, des belles routes de 6 mètres de large ont été créées. Mais au niveau du crématoire, elles sont plus utilisées pour parquer des camions, des camping-cars ou des remorques. Y a-t-il des contrats de location qui sont faits pour le parking ? Il n'est pas normal que les entreprises parquent leurs véhicules à l'abandon, dont certains sans plaques, sur des routes à plus de CHF 500'000.-.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'une société de transports poids lourds du secteur a adressé une demande à la Municipalité. Etant actuellement en travaux d'extension destinée à accueillir à futur l'entier de sa flotte, elle a fait la demande officielle pour une durée déterminée, de pouvoir exceptionnellement stationner le long des routes. La Municipalité a accepté cette requête et cet état de fait devra se rétablir dès le moment où la société pourra héberger l'entier de ses camions. Pour le solde, c'est un secteur qui a connu beaucoup de développement ces dernières années, le tapis final devra être effectué une fois l'entier de l'implantation des entreprises terminés.

M. Carlo CARRIERI (PSA) :

Agenda Conseil : comme cela se faisait habituellement, il souhaite connaître les dates des prochaines séances de Conseil

M. le Président répond qu'elles ont lieu chaque premier jeudi des mois, sauf janvier et février. Les suivantes auront lieu les 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

M. Jean-François CROSET (EA) :

Mot de la fin : il souhaite rappeler la devise datant d'environ 1'500 ans de la ville d'Aigle « *Recta volat cum scientia et justica* ». Ce qui veut dire : « *l'aigle va droit au but, avec savoir et justice* ». Puis, il n'y a pas besoin, pour donner l'heure, d'expliquer la montre.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h38.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :
Véronique DELADOEY